

# Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé

## Programme pour le médecin traitant

### Bonnes Pratiques

---

- **Professionnels concernés**

médecin principal du patient (médecin traitant quand celui-ci est désigné), généraliste ou spécialiste, en ambulatoire (ville ou consultation en établissement de santé) ou en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

- **Protocole**

- **patients à inclure**

- patients de plus de 75 ans (ou de plus de 65 ans et poly pathologiques), suivis depuis plus d'un an, y compris les patients non interrogeables ;
    - 30 patients différents vus en consultation, consécutivement ;
    - la période d'inclusion conseillée est de 3 mois, même si le quota de 30 patients n'est pas atteint

- **modalités**

- lors de la consultation, la fiche patient est remplie par le médecin, en regard des éléments constatés dans le dossier, ou accessibles auprès du patient ;
    - cette fiche patient est laissée dans le dossier (ou téléchargée dans le dossier informatique), afin que les informations manquantes soient complétées lors des consultations ultérieures ;
    - la liste de suivi des patients inclus est complétée au fur et à mesure, et permet un éventuel tirage au sort pour le programme (2) d'évaluation.